

SINOTIV'EAU

(Syndicat mixte Intercommunal d'alimentation eau potable et d'assainissement des secteurs des Norge,
Ouche, Tille et Vouge)

Commune de LONGCHAMP

R.P.Q.S.

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	3
2. Tarification de l'eau et recettes du service	8
3. Indicateurs de performance.....	14
4. Financement des investissements.....	20
5. Encaissement et recouvrement - actions de solidarité	22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	24
Annexe : prix total de l'eau	25

1. Caractérisation technique du service de l'eau potable

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service dessert la commune de **Longchamp**

Il bénéficie à une population estimée à **1 286 habitants**.

Les compétences liées au service sont les suivantes :

- Traitement de l'eau
- Transport
- Stockage
- Distribution aux abonnés

1.2. Mode de gestion du service



La collectivité qui gère le service est le **SINOTIV'EAU** Syndicat mixte Intercommunal d'alimentation eau potable et assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge.

Le SINOTIV'EAU est un syndicat mixte qui est né en 2017 de la fusion de cinq syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement : ceux d'Arc-sur-Tille, de Fauverney, de la Racle, du SIPIT et de Varanges/Tart-le-Bas/Marliens ; Lesquels ont été rejoints par les services d'eau et d'assainissement des communes de Genlis, Labergement-Foigney et Longchamp.

Si les personnes morales ont fusionné en une seule entité juridique, chacun de ces huit secteurs conserve les spécificités propres de son service et une autonomie financière dans le cadre d'une comptabilité analytique. Chaque secteur est géré en amont par une Commission du Secteur de l'Eau (CSE).

La commission qui gère ce secteur est La **CSE de Genlis**

➤ Condition d'exploitation du service

- Le service est exploité en **délégation de service public** par une entreprise privée dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Nom de l'ancien prestataire : **SUEZ** du 01/07/2019 au 31/12/2024 soit une durée de 5,5 ans

Nom du nouveau prestataire : **VEOLIA** du **01/01/2025 au 31/12/2029** soit une **durée 5 ans**

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 04 décembre 2018

- Existence d'une CCSPL Oui
- Existence d'un schéma de distribution oui, en cours de réalisation au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un schéma directeur Oui, en cours de réalisation
- Existence d'un règlement de service Oui, approuvé le 12/11/2024

➤ Prestations assurées dans le cadre du service :

Les prestations confiées à la société VEOLIA sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques, des canalisations ≤ 6 ml ou des canalisations liées aux ouvrages (à l'intérieur des ouvrages de génie-civil ou entre ouvrages d'une même installation de traitement)

La collectivité prend en charge :

Renouvellement et extension (hors lotissement)	des canalisations (au-delà de 6 ml sauf si liée aux ouvrages, déplacement, renforcement, réfection), génie civil et bâtiments
--	---

➤ RESSOURCE EN EAU - CONVENTION D'IMPORTATION D'EAU

Le service ne possédant pas de ressource propre, il importe toute son eau de l'usine de traitement de Poncey-les-Athée de Dijon Métropole dans le cadre de la convention mentionnée ci-dessous :

Convention	Cocontractant	Echéance	Tarifs H.T. de base (1)		Tarifs 2023
Conv. de fourniture d'eau en gros du 19/10/2021	DIJON METROPOLE	31/03/2030	Part Fixe	17 440,98 €	19 478,08 €
			Part variable m3/an	0,5682 €/m3	0,6346 €/m3

(1) Indexé au 1^{er} avril de chaque année. Le coefficient 2023 est de 1,1168

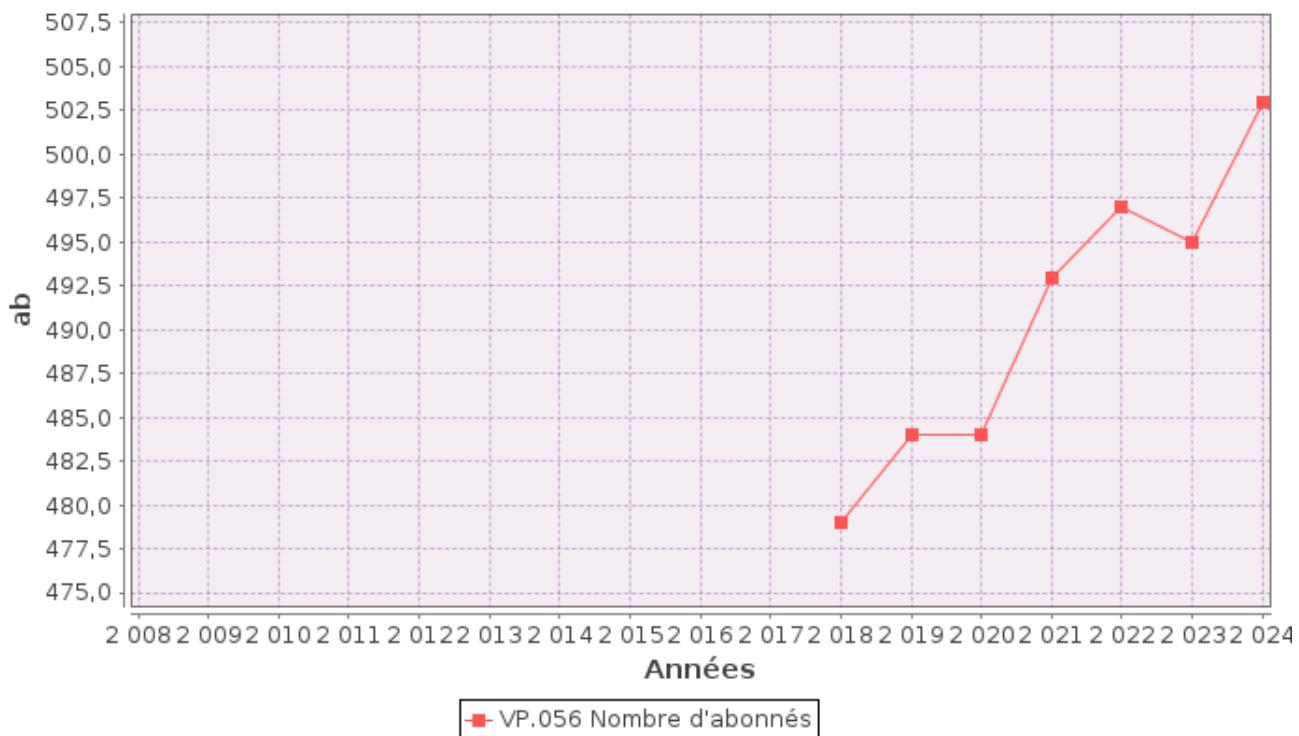
Provenance	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Achat d'Eau en gros – Dijon Métropole	51 980	50 293	46 443	42 873	-7,7 %
Ressources propres	0	0	0	0	0
Total général	51 980	50 293	46 443	42 873	-7,7 %

➤ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Désignation	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Particuliers	473	478	478	480	0,4 %
Collectivités	10	9	8	8	0,0 %
Professionnels	10	10	9	15	66,7 %
Total	493	497	495	503	1,6 %

Désignation	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Abonnés domestiques et assimilés (1)	486	490	488	496	1,6 %
Autres abonnements	7	7	7	7	0,0 %
Total	493	497	495	503	1,6 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement



➤ CONSOMMATION ANNUELLE

Désignation	2021	2022	2023		
Particuliers	38 443 m ³	38 403 m ³	38 892 m ³	40 796 m ³	4,9 %
Collectivités	704 m ³	823 m ³	344 m ³	441 m ³	28,2 %
Professionnels	1 973 m ³	2 788 m ³	2 639 m ³	4 667 m ³	76,8 %
Total	41 120 m³	42 014 m³	41 875 m³	45 904 m³	9,6 %

La consommation moyenne par abonnement est de 91,26 M³/an. Elle était en 2023 de 84,6 M³/an.

La consommation moyenne par abonnement de particuliers est de 84,99 M³/an (**84 990 litres**). Elle était 81,36 M³/an en 2023

➤ PATRIMOINE DU SERVICE

- **RESERVOIR**

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
LONGCHAMP	Réservoir de Longchamp	1976	200	m ³

- **CANALISATIONS**

Linéaire de canalisation (ml)					
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	PVC	Inconnu	Total
<50 mm	2	0	0	0	2
50-99 mm	1 272	211	3 126	0	4 610
100-199 mm	1 775	0	4 255	136	6 166
200-299 mm	63	0	0	0	63
Inconnu	119	2	0	130	250
Total	3 231	213	7 381	267	11 092

Années	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Linéaire du réseau hors branchement en km	10,946	10,946	10,938	10,956	11,092	1,24 %

La variation du linéaire est due à :

- Remise par le syndicat : + 136 ml

- LES BRANCHEMENTS**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 021-200078855-20250930-D202549-AU



Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Les branchements				
LONGCHAMP	2022	2023	2024	
Acier fer noir galvanisé	27	27	27	
Cuivre	1	1	2	
Fonte	2	2	2	
Inconnu	25	56	51	
PE bandes bleues	397	398	402	
PE noir ou autres	23	20	21	
PVC	2	2	2	

Les branchements				
Type branchement	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Branchement eau potable total	510	508	508	0,0%

- LES COMpteURS**

Le tableau suivant détaille le parc compteur situé en domaine concédé par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre					
Usage	Tranche d'âge	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	44	1	0	45
Eau froide	B 5 - 9 ans	32	0	0	32
Eau froide	C 10 - 14 ans	51	1	0	52
Eau froide	D 15 - 19 ans	340	3	1	344
Eau froide	E 20 - 25 ans	36	0	0	36
Eau froide	F > 25 ans	7	0	0	7
Incendie	D 15 - 19 ans	0	0	1	1
Total		510	5	2	517

2. Tarification et recettes du service public de l'eau potable

➤ FIXATION ET EVOLUTION DES TARIFS EN VIGUEUR

Les tarifs concernant la part collectivité sont votés par l'assemblée délibérante.

Les tarifs de base concernant la part délégataire, Suez environnement jusqu'au 31/12/2024, puis Véolia à compter du 01/01/2025, ont été approuvés par l'assemblée délibérante lors de l'attribution des contrats de délégation.

Date de la délibération	Objet
09/12/1994	Tarifs parts syndicales : Part fixe : 2,59 € HT / semestre Part variable : 0,60 € HT/m3
04/12/2002	La part variable est majorée de 0,04 HT € au titre de la création d'un fonds de renouvellement, et passe donc à 0,64 € HT/m3
04/12/2018	Délibération approuvant le contrat de délégation avec la société SUEZ Environnement et qui fixe le tarif de base du délégataire à : Part fixe : 80 € HT Part variable : 1,2540 € HT
02/04/2024	Tarifs parts syndicales : Part fixe : 5,18 € HT /an Part variable : 0,64 € HT/m3
12/11/2024	Tarifs parts syndicales au 01/01/2025 Part fixe : 45,00 € HT /an Part variable : 0,64 € HT /m3
12/11/2024	Délibération attribuant le contrat de délégation à Véolia Eau Compagnie Générale des eaux et qui fixe le tarif de base du délégataire à Part fixe : 30 € HT/an Part variable : 1,225 € HT/m3

Les tarifs du délégataire SUEZ étaient indexés annuellement au 1^{re} janvier de l'année N, soit :

Désignation	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024
Coefficient d'indexation des tarifs du contrat de délégation	1	1,0486	1,06038	1,0755	1,1625	1,1947

Les tarifs de Véolia seront également indexés annuellement par l'application aux tarifs de base d'un coefficient de révision défini au contrat. La première indexation intervientra au 01/01/2026.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant (SUEZ) s'élevaient au 01/01/2024 à 111,41 € TTC avec déplacement et 57,32 € TTC sans déplacement.

Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant (VEOLIA) s'élèvent au 01/01/2025 à **104,50 € TTC** avec déplacement et **49,50 € TTC** sans déplacement.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

➤ LE PRIX DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 021-200078855-20250930-D202549-AU



• Tarifs

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	5,18 €	45,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		0,64 €	0,64 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	95,58 €	30,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		1,4981 €	1,225 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances de l'Agence de l'Eau			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0968 €/m ³	0,0968 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	-
	Red. pour la performance des réseaux d'eau potable	-	0,01 €/m ³
	Redevance sur la consommation d'eau potable	-	0,43 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

• Facture type 120 m³ /an

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

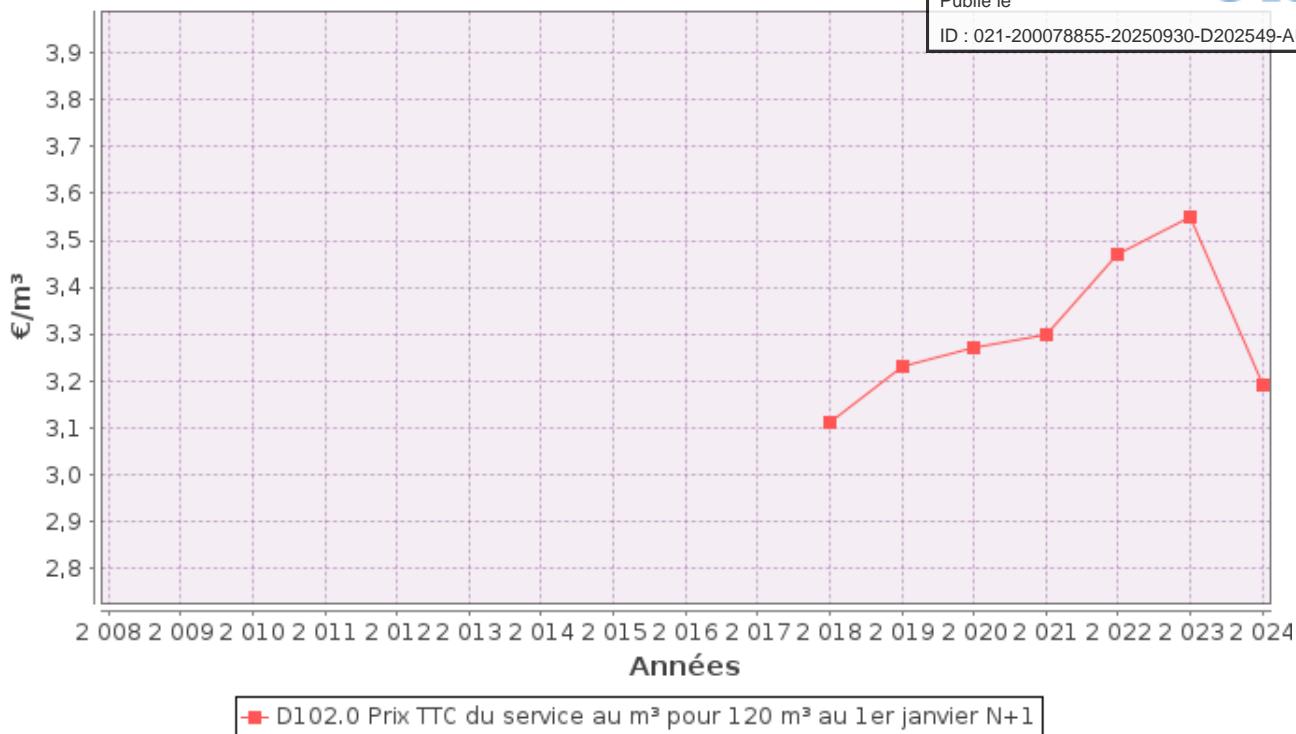
Publié le



ID : 021-200078855-20250930-D202549-AU

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,18	45,00	768,72 %
Part proportionnelle	76,80	76,80	0,0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	81,98	121,80	48,57 %
Part du délégataire (<i>en cas de délégation de service public</i>)			
Part fixe annuelle	95,58	30,00	-68,61 %
Part proportionnelle	179,77	147,00	-18,22 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	275,35	177,00	-35,71 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,62	11,62	0,0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	-	51,7 %
Red. pour la performance des réseaux d'eau potable	-	1.20	
Redevance sur la consommation d'eau potable	-	51.60	
TVA	22,20	19,97	-10,0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	68,62	84,40	22,6 %
Total	425,95	383.20	-10,0 %
Prix TTC au m³	3,5495	3,1933	-10,0 %



• EVOLUTION DES TARIFS DE LA COLLECTIVITE

La part fixe était inchangée depuis 1994, la délibération du 12/11/2024 la réévalue à compter 01/01/2025. Elle passe de 5,18 € HT à 45,00 € HT, dans le souci d'harmoniser les tarifs des différents secteurs du syndicat. Il en résulte une augmentation de 48,57 % de la part syndicale dans une facture type de 120 m³.

• EVOLUTION DE LA TARIFICATION DU DELEGATAIRE AU 01/01/2025

	Tarifs SUEZ au 01/01/2024	Tarifs VEOLIA au 01/01/2025	Variation en %
Abonnement	95,58 € HT	30,00 € HT	-68,61 %
Part variable	1,4981 € HT/m ³	1,225 € HT/m ³	-18,22 %

Les conditions tarifaires du nouveau contrat de délégation conduisent à une **baisse de 35,71 %** de la part délégataire dans une facture type de 120 m³.

• EVOLUTION DES TARIFS DE L'AGENCE DE L'EAU

La redevance de l'Agence de l'Eau pour pollution domestique est remplacée à compter du 01/01/2025 par deux nouvelles redevances :

- **La redevance de performance des réseaux d'eau potable** qui sera calculée en fonction de divers indicateurs de performance et de connaissance du réseau d'eau potable du SINOTIV'EAU. L'année 2025 est une année de transition avec une redevance de performance calculée forfaitairement au regard de coefficients de performance maximums. Dès 2026, les critères de performance 2024 impacteront à nouveau la facture des usagers.

- **La redevance sur la consommation d'eau potable :** le tarif de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Seul l'activité de prélèvement pourra être exonérée à condition de disposer d'un comptage spécifique.

La redevance pour prélèvement de la ressource en eau est maintenue.

➤ RECETTE D'EXPLOITATION

Recettes de la collectivité :

D'après le compte annuel de résultat d'exploitation du délégataire qui encaisse pour le compte de la collectivité la part des recettes qui revient à cette dernière.

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	29 261	31 866	8,9 %
Total recettes de vente d'eau	29 261	31 866	8,9 %

D'après le compte administratif de la collectivité, qui, concernant les recettes de vente d'eau, comptabilise les reversements du délégataire pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024. Il en résulte un décalage entre les encaissements constatés au compte de résultat du délégataire et les reversements constatés au compte administratif de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes de vente d'eau aux usagers :	28 874,67	29 832,23	
Total recettes de vente d'eau	28 874,67	29 832,23	3,3 %
Autres recettes	-	-	-
Total des recettes	28 874,67	-	3,3 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	100 711	125 583	24,7 %
<i>dont abonnements</i>	46 205	68 010	
Total recettes de vente d'eau	100 711	125 583	24,7 %
Recettes liées aux travaux (branchements)	-297	0	
Autres recettes (produits accessoires)	1 721	2 681	
Total autres recettes	1 424	2 681	55,8 %
Total des recettes	102 135	128 264	25,6 %

Recettes globales de ventes d'eau en € :

	2023	2024	Variation en %
Collectivité (SINOTIV'EAU)	29 261	31 866	8,9 %
Exploitant (délégataire SUEZ)	100 711	125 583	24,7 %
Total	129 972	157 449	21,1%

3. Indicateurs de performance du service de l'eau potable

➤ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème ci-dessous.

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Le secteur achète l'entièreté de son eau à Dijon Métropole via une interconnexion sur les conduites provenant du captage de Poncey-les-Athée

Import d'eau traitées depuis Dijon Métropole

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
→ 80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

80 %

➤ QUALITE DE L'EAU

Nous achetons de l'eau traitée à Dijon Métropole. Elle est rechlorée à l'entrée du réservoir de Longchamp (analyseur de chlore et pompe doseuse de javel) .

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	% de conformité
Microbiologie	8	0	7	0	100 %
Paramètres physico-chimiques	8	0	7	0	100 %

➤ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

➤ PERFORMANCE DU RESEAU

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

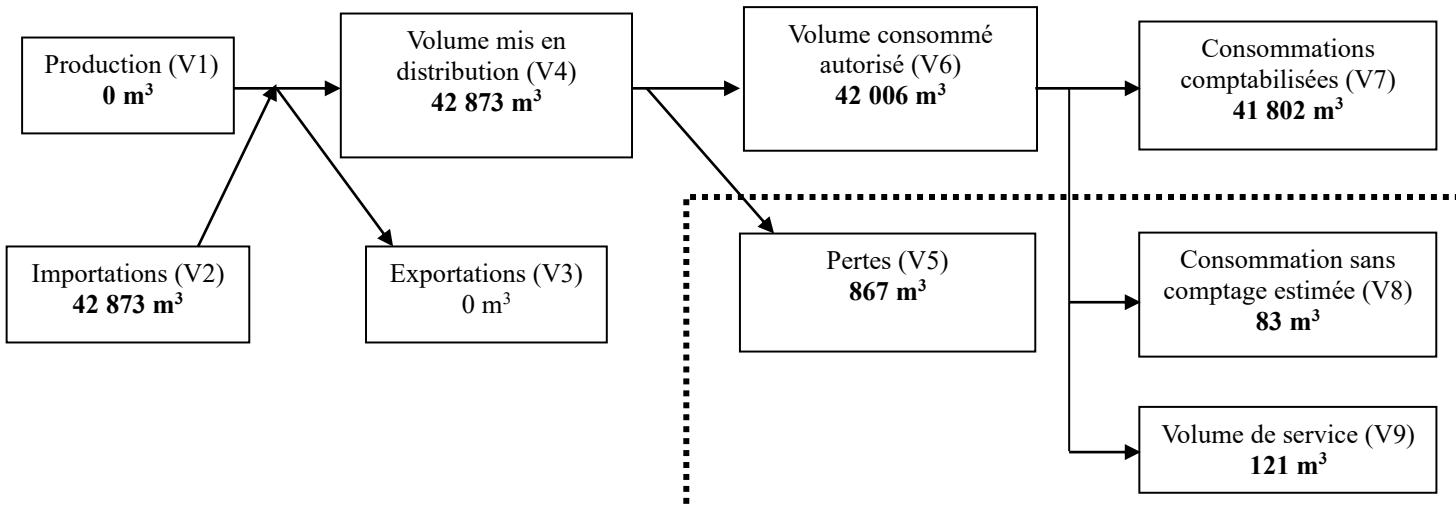
S²LO

ID : 021-200078855-20250930-D202549-AU

Désignation	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes eau mis en distribution (m ³)	51 980	50 293	46 443	42 873	-7,7 %
Pertes d'eau en réseau (m ³)	8 065	5 221	1 701	867	-49,0 %
Volumes consommés autorisés (m ³)	43 915	45 072	44 742	42 006	-6,1 %
Volumes consommés sans comptage (m ³)	1 019	1 002	662	83	-87,5 %
Volumes de service du réseau (m ³)	1 528	1 524	924	121	-86,9 %
Volumes comptabilisés (m ³)	41 368	42 546	43 156	41 802	-3,1 %
- Dont volume facturé	41 368	42 546	43 156	41 802	-3,1 %
- Dont Vol. livré gratuitement avec compteur	0	76	0	0	0,0 %



■ VP.232 Volumes consommés comptabilisés



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 83 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavage de réservoir, ...) sont évalués à 121 m³

Les pertes d'eau sont de 867 m³

Des prises illicites sur les poteaux incendie ont pu être constatées. En plus de pénaliser le rendement de réseau, elle peuvent générer des dysfonctionnements hydrauliques ainsi que des pollutions du réseau.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

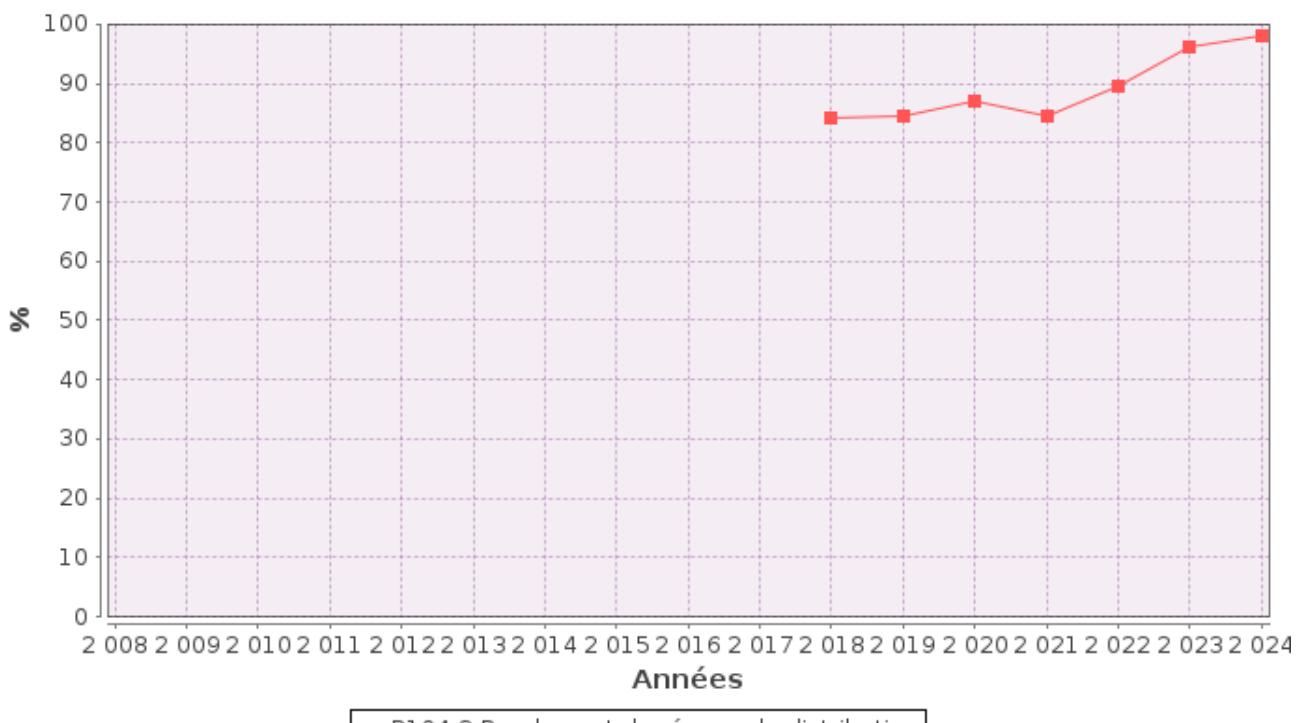
- **Rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%)	86,88	84,48	89,62	96,34	97,98	1,7 %
Obligation de performance grenelle 2				67,24	67,07	-0,2 %

Le décret du 27 janvier 2012 fixe un rendement minimum du réseau d'eau potable, calculé à partir de l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) : $Rp = 65 + 0,2 \times ILC$. Si cette valeur n'est pas atteinte, la collectivité doit définir et mettre en place un plan d'action sous peine de voir doubler le montant de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau. Celui-ci est de **67,07 %** pour 2024.

Le rendement de 97,98 % est très bon.



- **Indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchement

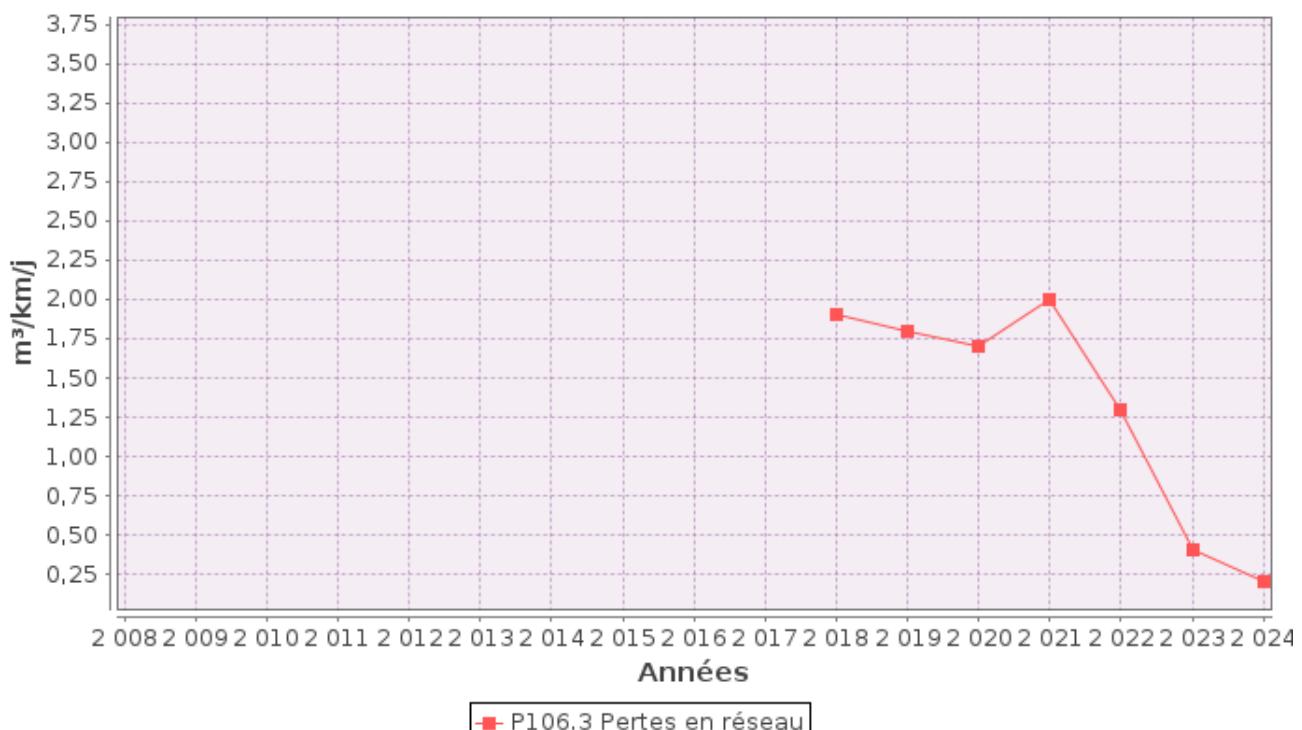
	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Indice des volumes non comptés (m ³ /km/j)	1,99	2,66	1,94	0,82	0,27	-67,5 %

- **Indice linéaire de pertes en réseau =**

Pertes / longueur de réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	1,66	2,02	1,31	0,43	0,22	-49,2 %

Le ratio nombre d'abonné/km de réseau est de $503/11,092 = 45,3$, ce qui signifie que le service est situé dans un secteur intermédiaire entre zone rurale et zone urbaine. L'indice linéaire de perte de **0,22 m³/km/j** peut donc être considéré comme bon car il est inférieur à 3.



➤ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 021-200078855-20250930-D202549-AU



Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0,600	0	0	0	0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,8%	1,64%	1,64%	1,64%	1,08%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,08 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

4. Financement des investissements du service de l'eau potable

➤ **ETUDES :**

Etude de schéma directeur du réseau d'eau potable

Année	Montant engagé	Montant exécuté	Subventions accordées	Subventions versées
2024	13 153 €	1 979,71 €	Agence de l'Eau : 7 672 € Département : 2 850 €	0,00 €

➤ **TRAVAUX :**

Année	Nature	Montant exécuté
2024	Renouvellement de la télégestion du réservoir	2 733,84 €

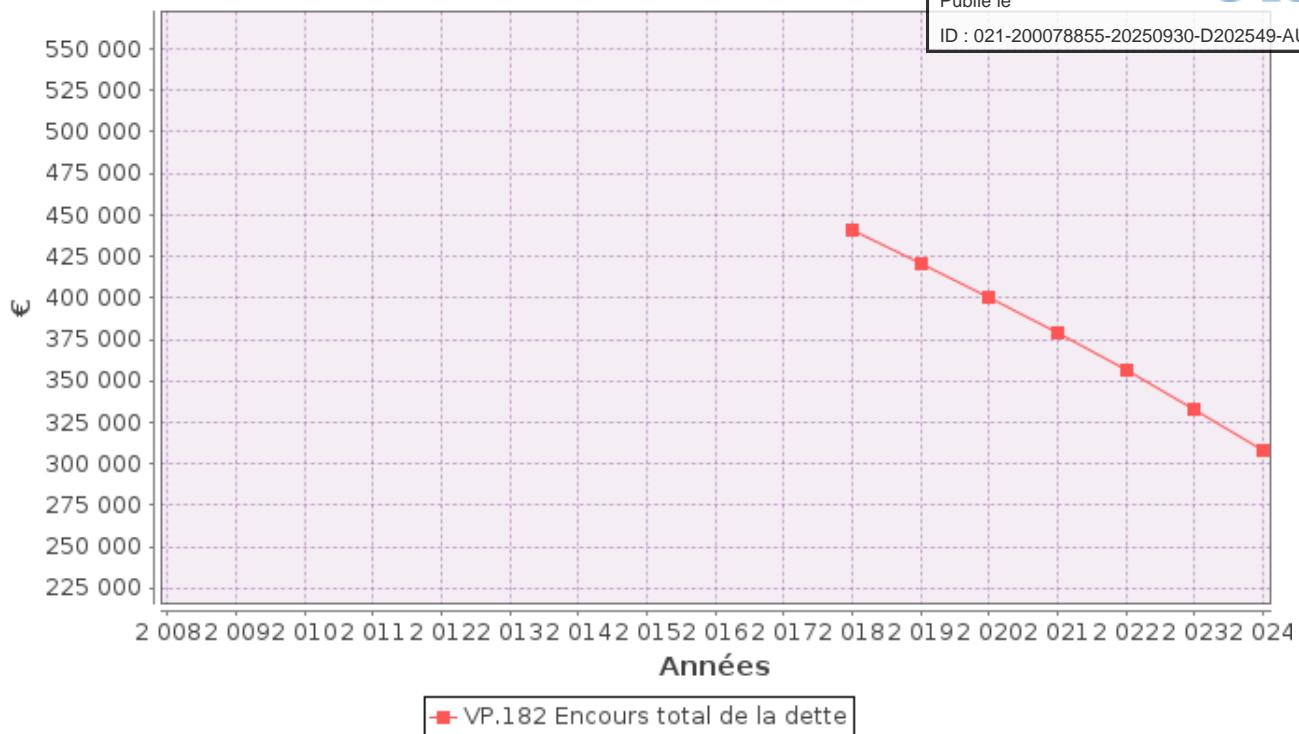
➤ **ACQUISITIONS :**

Année	Nature	Montant exécuté
2024	Participation à l'achat d'un véhicule DACIA	290,28 €
2024	Participation à l'achat d'un 4 ^{ème} poste informatique	91,37 €

➤ **ETAT DE LA DETTE**

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	332 804,24	308 058,57
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	23 615,99
	En intérêts	14 712,92



	2023	2024
Epargne brute annuelle	10 670,53	8 992,96
Durée d'extinction de la dette	31 ans	34 ans
Epargne nette annuelle	-12 945,46	-15 752,71

Les recettes ne permettant pas de rembourser la charge de la dette, le budget serait structurellement déficitaire s'il n'était pas englobé dans celui du SINOTIV'EAU.

➤ AMORTISSEMENT REALISES

2020	2021	2022	2023	2024
21 275,99	20 103,90	22 963,95	23 026,24	23 102,79

➤ ETUDE PLURIANUELLE ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude de schéma directeur d'eau potable commun aux communes de Labergement-Foigney, Longchamp et Genlis qui doit aboutir à un programme prévisionnel et pluriannuel de travaux d'amélioration des réseaux.	2024-2025	91 050 € (dont 13 153 € pour Longchamp)

➤ **PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant	-	-

5. Encaissement et recouvrement, actions de solidarité

➤ **ENCAISSEMENT ET RECOUVREMENT**

	2023	2024
Créances irrécouvrables (€)	759,93	527,64
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,48	0,3
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (%)	0,33	1,42

➤ **DEGREVEMENTS (pour fuites après compteurs)**

	2023	2024
Nombre de demandes de dégrèvements	2	4
Nombre de demandes acceptées	2	0
Volumes dégrévés (m3)	141	0

➤ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 021-200078855-20250930-D202549-AU



	2023	2024
Montants des abandons de créance	0	76,40 € HT
Dont part délégataire	0	71,76 € HT
Dont part collectivité	0	4,64 € HT
Nombre de demandes reçues	0	1
Nombre d'aides accordées	0	1

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 283	1 286
VP.056	Nombre d'abonnements	495	503
VP.077	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchemen)t en km	10,96	10,092
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,54957	
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	96,34 %	97,98 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,82	0,27
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,43	0,22
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,64 %	1,18 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %

Annexe : prix total de l'eau

Le prix total de l'eau est représenté par l'addition du prix du service de distribution d'eau potable et du prix du service de l'assainissement.

La facture s'établit, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable et 120 m³ d'eau usée, à :

Nature du service	Composantes du prix	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	% de variation
<u>Eau potable</u>	Délégataire	275,35	177,00	-35,7 %
	Collectivité	81,98	121,80	48,6 %
	Agence de l'eau	46,42	64,42	38,8 %
	TVA	22,20	19,97	-10,0 %
	TOTAL T.T.C.	425,95	383,20	-10,0 %
	Prix T.T.C. du m ³	3,5495	3,1933	-10,0 %
<u>Assainissement</u>	Délégataire	153,48	187,40	22,1 %
	Collectivité	108,80	136,40	25,4 %
	Agence de l'eau	19,20	1,20	-93,7 %
	TVA	28,14	32,50	15,5 %
	TOTAL T.T.C.	309,62	357,50	15,5 %
	Prix T.T.C. du m ³	2,58013	2,9791	15,5 %
Prix global T.T.C.	TOTAL T.T.C.	735,57	740,70	0,7 %
	Prix total T.T.C. du m ³	6,13	6,17	0,7 %